

Région Grand Est

Grand Est Emploi Associatif

Pourquoi ?

Les finalités du dispositif

Développement des activités : Oui

Insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi : Non

Création d'emplois : Oui

Consolidation ou pérennisation des emplois : Oui

Quelles sont les conditions requises pour être bénéficiaire du dispositif ?

- Critères relatifs aux salariés

Pas de critères spécifiques.

- Critères relatifs aux employeurs

- Associations, Associations Chantiers d'Insertions (ACI), Groupements d'Employeurs Associations et Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) ayant un effectif inférieur ou égal à 15 Equivalents Temps plein (ETP) en CDI.
- Structures ayant un établissement immatriculé en Grand Est ou justifiant d'une implantation de leurs activités sur la région Grand Est.

- Lien de l'emploi avec un projet spécifique

Non.

- Type de contrat éligible au dispositif

- Les emplois résultant d'une création nette de poste en CDI et la pérennisation en CDI à l'issue de contrats aidés
- L'aide régionale peut être mobilisée à partir d'un mi-temps minimum, correspondant au moins à la moitié de la durée légale de travail effectif des salariés à temps complet.
- Emplois de développement, de coordination ou d'encadrement en CDI dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), liés au développement d'activités ayant une plus-value sociale, territoriale et sociétale.

- Autres conditions d'éligibilité

- 1 ETP maximum en cours de conventionnement par structure.
- Pour les Groupements d'Employeurs Associatifs, la limite en termes d'emplois éligibles est fixée à 3 ETP maximum en cours de conventionnement.

Nature du dispositif et ses modalités

- **Durée de l'aide**
- 3 ans
- **Montant de l'aide**
- Montant forfaitaire de 20 000 € pour un temps plein :
 - Année 1 : 50 % de l'aide, soit au maximum 10 000 € d'aides,
 - Année 2 : 30 % de l'aide, soit au maximum 6 000 € d'aides,
 - Année 3 : 20 % de l'aide, soit au maximum 4 000 € d'aides.
- L'aide sera proratisée en fonction du temps de travail.
- **Calendrier spécifique ou demande des aides possible tout au long de l'année ?**
- Pas de calendrier préalablement défini.
- **Possibilités de renouvellement de l'aide : Oui**
- La structure pourra solliciter une nouvelle aide, pour un nouveau poste au cours de la dernière année de conventionnement pour le poste en cours. Pour le Groupement d'Employeurs Associatifs, la limite en termes d'emplois éligibles est fixée à 3 ETP maximum en cours de conventionnement.

Quelle articulation avec les autres dispositifs d'aide ?

- **Possibilités de cumul de l'aide à l'emploi régionale avec d'autres dispositifs**
- Concernant les associations sportives : l'aide à l'emploi régionale sera mobilisable au terme de l'aide à l'emploi CNDS. Les associations pourront ainsi solliciter la Région au cours de la dernière année de financement de l'emploi CNDS.
- La Région souhaite développer l'emploi des jeunes et valoriser leurs initiatives en proposant un bonus de 4 000 € aux structures qui embauchent un jeune de moins de 30 ans au moment du dépôt de la demande.

Qui contacter pour réaliser la démarche ?

- Interlocuteurs auprès de qui déposer la demande de financements

REGION GRAND EST
Direction de la Compétitivité et de la Connaissance
Service Economie Sociale et Solidaire et Vie Associative

Pôle Secrétariat :

Lorraine DOMINGUES : 03 87 33 60 28 – lorraine.domingues@grandest.fr
Delphine ROBERT : 03 87 33 60 78 – delphine.robert@grandest.fr

INSTRUCTEURS POUR CHAQUE TERRITOIRE

Centre Mosellan, Moselle Est, Saverne, Haguenau, Nancy
Nadine ROUPPERT 03 87 33 64 10 – nadine.rouppert@grandest.fr
Site de Metz

Metz, Thionville, Pays Haut :
Cécile MICELI 03 87 33 61 66 – cecile.miceli@grandest.fr
Site de Metz

Epinal, Troyes, Chaumont
Claire GHEZZI 03 87 61 66 53 – claire.ghezzi@grandest.fr
Site de Metz

Verdun, Charleville-Mézières, Toul
Nathalie MANSOURA 03 87 61 65 74 – nathalie.mansoura@grandest.fr
Site de Metz

Châlons, Reims, St Dizier, Bar le Duc
Jeanne PERES 03 26 70 89 46 – jeanne.peres@grandest.fr
Site de Châlons

Strasbourg, Sélestat, Mulhouse
Maryline BIRGEL 03 88 15 65 83 – maryline.birgel@grandest.fr
Site de Strasbourg

Avec le soutien de

